

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du mardi 29 mars 2022
à 18h30 au musée de la machine à coudre à Fribourg**

- Présidence: Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Présidente du Comité
- Procès-verbal: Mme Anita Marti, secrétaire
- Présents: Mme Simona Charlier, Mme Heimke Peiry, M. Olivier Pitteloud, M. Marc Chassot, M. François Genoud, M. Franz Mali, M. Gregory Schorro, Mme Maria Luisa Diaz Bedregal, Mme Christa Rüttimann, M. André Marti.
- Invités: M. Olivier Guex (nouveau directeur administratif)
M. François Genoud (nouveau président).
- Membres du Comité excusés: M. Iwan Volken, Mme Francesca Puleo Biondi, M. Thomas Di Falco.
- Membres excusés: Mme Maibach, Mme Patrizia Wannier, M. Jean-Pierre Ducrest, M. Antonio Cabero, M. Patrick Gendre, M. Dominique Seydoux.

Toutes les personnes présentes ont à leur disposition le rapport annuel 2020/21.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale de 24.09.2020
2. Rapport annuel d'activité de la direction
3. Opérations statutaires
 - 3.1. Comptes 2020/2021
 - 3.2. Rapport des vérificateurs
 - 3.3. Approbation des comptes 2020/2021
 - 3.4. Fixation des cotisations
 - 3.5. Adoption du budget 2022
 - 3.6. Elections du Président, des membres du comité et des vérificateurs
4. Divers

La Présidente, Madame Magalhan-Ferrat, ouvre la séance à 18h40.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2020

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Rapport annuel d'activité de la Direction

Avant que la directrice ad interim prenne la parole, la Présidente souhaite s'exprimer en trois mots : changement, adaptation et inquiétude. Trois mots qui résument tout notre rapport d'activité.

Notre directrice ad interim explique qu'effectivement l'UP a connu beaucoup de changements avec le départ à la retraite du comptable M. Creux, la démission de la directrice Mme Maibach ainsi que l'arrêt maladie de Mme Vona.

Mme Charlier a rejoint l'équipe du secrétariat pour remplacer Mme Vona de février à octobre 2021. Ensuite, Mme Charlier a repris la direction ad interim suite au départ de Mme Maibach, fonction que Mme Charlier quitte au 31.03.2022.

A noter que la comptabilité a été reprise par la fiduciaire Regis SA.

En raison de la crise sanitaire, nous avons dû procéder à quelques adaptations notamment les cours en ligne lorsque cela était possible comme les cours de langue ou de yoga.

Madame Margalhan-Ferrat revient sur les changements dans l'équipe administrative et les difficultés liées à la crise sanitaire, ce qui nous a poussé à s'adapter à une situation qui était de loin pas aisée. Cependant, nous avons eu la chance d'avoir pu bénéficier des aides RHT qui a sauvé notre exercice sur trois semestres. Elle remercie M. Schorro de la fiduciaire Regis SA qui a réussi à récupérer l'ensemble des documents pour pouvoir entrer dans les cas de rigueur et obtenir ce soutien financier qui a permis d'éponger une grande partie de notre perte.

Le rapport complet de la directrice figure dans la brochure «Rapport annuel 2020/21».

3. Opérations statutaires

3.1. Comptes 2020/21

M. Schorro nous présente les comptes du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021. L'exercice se solde par un tout petit gain de Fr. 2'358.86. Le bilan montre une situation financière avec des actifs circulants se chiffrant à Fr. 715'601.44.

Suite aux votations du mois de juin 2021 sur la refonte de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, l'Université populaire a dû verser un montant d'env. Fr. 25'000.-/ Fr. 26'000.-. Ce montant, la caisse l'a fait sous forme de prêt qui est à rembourser sur 5 ans.

Madame Margalhan-Ferrat nous informe qu'une demande sera faite auprès de l'Etat de Fribourg pour ne pas à avoir à payer ce prêt. Apparemment, l'Etat a déjà mis une réserve parce qu'il se doutait bien que les petites institutions risquaient bien de ne pas pouvoir honorer ces montants.

Le rapport complet figure dans la brochure «Rapport annuel 2020/21».

3.2. Rapport des vérificateurs

M. Schorro nous lit le rapport et recommande d'approuver les comptes vérifiés par M. Seydoux et M. Gendre.

3.3. Approbation des comptes 2020/21

L'Assemblée approuve les comptes 2020/21 à l'unanimité.

3.4. Fixation des cotisations

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour le renouvellement des cotisations annuelles en vigueur, c'est-à-dire Fr. 30.- pour les membres individuels et Fr. 150.- pour les membres collectifs.

3.5. Approbation du budget 2022

M. Schorro donne lecture de la proposition du budget 2022. Il précise que le budget a été établi au mois de janvier sans savoir que les mesures allaient tomber. Celui-ci prévoit des taxes de cours de Fr. 377'000.- ainsi que des charges liées aux cours de Fr. 379'300.-. Le résultat prévisionnel anticipe une perte de Fr. 86'800.-. Cette perte peut paraître grande mais peut être supportée par les liquidités et par le biais des Fr. 350'000.- de provisions qui sont au bilan permettant de faire en sorte que la continuation de l'exploitation ne soit pas trop en danger. Le détail du budget est contenu dans le rapport annuel.

L'Assemblée approuve le budget 2022 à l'unanimité.

3.6. Elections complémentaires

Mme Margalhan-Ferrat remet son mandat de présidence au 29.03.2022, après env. 2 ans d'activité. M. Pitteloud profite de l'occasion pour la remercier pour son travail et son investissement.

La parole est donnée à M. François Genoud pour se présenter en quelques mots.

Ce dernier est élu à l'unanimité.

Le reste du comité est reconduit par acclamations.

Messieurs Seydoux et Gendre poursuivent leur mandat en tant que réviseur pour une année supplémentaire.

Nouvelle composition du comité et de la direction :

Président: M. François Genoud (Brillard)

Vice-président: M. Olivier Pitteloud

Membres:	M. Marc Chassot	M. François Genoud
	M. Franz Mali	M. Iwan Volken
	Mme Heimke Peiry	Mme Francesca Puleo Biondi

Direction: M. Olivier Guex

4. Divers

Mme Margalhan-Ferrat souhaite venir plus en détail de la situation administrative dans laquelle se trouve l'Université populaire: Mme Charlier arrête son activité au 31.03.2022. Le comité a choisi de confier la direction administrative à l'entreprise ORG services, Olivier Guex, dès le 01.05.2022. Mme Marti continue son activité comme secrétaire administrative à 60%.

Mme Rüttimann fait remarquer que les membres reçoivent une déduction de Fr. 20.- par cours suivi, ce qui peut présenter une perte si la personne participe à plusieurs cours par semestre. Le comité en est conscient et ce point « marketing » sera à débattre avec M. Guex.

Mme Charlier remercie la présidente Mme Margalhan-Ferrat et son comité pour tout leur travail, elle remercie également le comité de programme, l'Etat de Fribourg, la ville de Fribourg, la loterie romande, les diverses institutions pour la mise à disposition des salles ainsi que les communes pour leur soutien financier, les enseignants pour leur flexibilité et compréhension et Mme Marti pour son investissement au niveau du secrétariat.

Le comité remercie chaleureusement Mme Charlier et également Mme Maibach pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement pour le maintien de notre institution pendant cette période délicate.

L'Assemblée est levée à 19h20.

Le Président:

François Genoud

Responsable du procès-verbal:

Anita Marti